

ACADEMIE DE
RFNNFS

ETABLISSEMENT
Collège Georges
Brassens
35650 LE RHEU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 05 février 2019

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 14

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
----------	------	------------------	-------------------------------	----

Approbation de procès-verbal du 02 octobre 2018.
Approbation de l'Ordre du jour.
Installation du CA et des commissions.
Règlement intérieur du CA.

I - Affaires pédagogiques et Vie scolaire.

Sujet 1.1 - Règlement intérieur et téléphone portable

Sujet 1.2 - Préparation de la rentrée 2019 : répartition de la DGH

II- Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 - Gestion des trop perçus

Sujet 2.2 – Facture d'eau

III. Questions diverses

Sujet 3.1 – Le remplacement agents territoriaux.

Sujet 3.2– La situation de l'assistante sociale et de l'infirmière.

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 05 février 2019.

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence	x						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	MENOUD Clotilde			x				
Elus locaux	Agent comptable	BOSSER Nicolas							
	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic	x						
	Groupement de commune	BILLARD Armelle			x				
	Commune siège	PITTOIS Yannick	x						
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme			x				
								
Personnalité qualifiée		PELHATE Frédéric			x				
Total	9		5	0	4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DELEBECQUE Christophe	x						
		BEDELET Jean-Marie	x						
		DULAT Michaël	x						
		LENEVETTE Franck	x						
		DUVAL Catherine	x						
		ROIGNANT Laurence	x						
	AUFFRET-LEGAVRE Christelle	x							
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante									
Total	7		7	0	0				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PETIT Patricia	x						
		CLAUSSE David			x				
		BURESI Caroline	x						
		PASCO Maryvonne			x				
		MENARD Cédric	x						
		PATRIARCHE-PATY Nathalie	x						
		MAHEO Matthieu	x						
	Elèves	KODIA Angélique			x				
CHATENEL Maël		x							
MOQUET Simon				x					
Total	10		6	4					

Monsieur le principal ouvre la séance à 18h40 car le quorum est atteint avec 19 membres présents. Il propose de soumettre au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 20 novembre dernier.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 19 membres présents.

Monsieur le principal rappelle que l'ensemble des procès-verbaux sont mis en ligne sur le site internet de l'établissement.

Monsieur le principal donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter trois questions diverses proposées par les représentants des personnels d'enseignement et d'orientation.

- Le remplacement des agents absents
- La situation de l'assistante sociale et ses répercussions sur le service de l'infirmière
- La demande d'un demi-poste supplémentaire de CPE

RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 1.1 Règlement intérieur et téléphone portable

Monsieur le Principal rappelle que l'établissement devait modifier le règlement intérieur concernant l'utilisation du téléphone portable au collège afin de le mettre en conformité avec la loi.

Monsieur le Principal donne la parole à Madame la CPE qui avait été chargée de conduire le groupe de travail installé lors du premier conseil d'administration à la rentrée 2018.

Madame la CPE présente la proposition de modification du règlement intérieur élaborée par le groupe de travail et précise qu'il a été soumis et validé par le service juridique du Rectorat.

M. le Principal fait la lecture du document aux membres du conseil d'administration.

Les représentants des parents d'élèves approuvent le texte. Ils s'interrogent pour savoir si une information sera envoyée en direction des parents. M. le Principal répond positivement.

Vote :

Le texte proposé est voté à l'unanimité

Délibération n° 25

Sujet 1.2 Préparation de la rentrée 2019 : répartition de la DGH

Monsieur le Principal indique que le conseil d'administration de février a pour objectif de faire des propositions à Monsieur le Recteur d'Académie concernant les créations et les suppressions définitives de supports définitifs. Il faut par conséquent, à l'aide d'une prévision d'effectifs, proposer une structure pédagogique la plus proche possible de celle qui sera mise en place à la rentrée et une répartition des moyens entre les différentes disciplines afin d'être en mesure de faire apparaître les créations ou suppressions de postes.

Monsieur le Principal précise que le conseil d'administration est ensuite appelé à voter sur la répartition des heures proposée par le chef d'établissement, il s'agit bien d'un vote sur la répartition de la dotation et non sur le volume de la dotation.

Monsieur le Principal précise que la commission permanente a travaillé sur la répartition des heures et propose d'aller directement au document de synthèse.

M. le Principal explique que le Rectorat prévoit une augmentation des effectifs mais que le nombre total de classes ne varie pas. Seule la répartition changera : 8 sixièmes, 8 cinquièmes, 8 quatrièmes, 7 troisièmes.

Monsieur le Principal n'envisage ni création ni suppression de postes définitifs à la rentrée 2019. Les choix pédagogiques de l'établissement pourront évoluer et il serait trop risqué de solliciter la création d'un poste définitif malgré la présence d'un volume horaire permettant de le faire (l'exemple des sciences physiques et de l'éducation musicale). Monsieur le Principal propose de demander des moyens provisoires sous la forme de blocs de moyens provisoires (bmp) de compléments de service (CSR) et des postes de professeurs stagiaires (pstg).

La différence entre la DGH accordée et la DGH proposée est de -1h50.

Un représentant des parents d'élèves s'interroge sur la diminution importante des IMP (-5h). Un représentant des personnels d'enseignement exprime l'inquiétude des professeurs à ce sujet. Il rappelle que ce sont des missions effectives qui demandent beaucoup d'investissement de la part des professeurs. Le quota des IMP passe de 10h30 à 5h30 sachant que 3h30 sont statutaires (1h30 en EPS + 2h en techno).

M. le Principal propose de passer au vote à main levée ou à bulletin secret. C'est le vote à main levée qui est retenu.

Les représentants du personnel ainsi que les représentants des parents d'élèves demandent une suspension de séance pour discuter la proposition. Il est 19h15.

Reprise de la séance à 19h33.

Résultat du vote :

0 voix contre

6 abstentions

13 voix pour

Délibération n° 24

La répartition de la DGH est validée.

Monsieur le Principal indique que le dialogue de gestion va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire et que le CA sera informé de l'évolution de la DGH lors des trois sessions prévues d'ici la fin de l'année scolaire.

RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Gestion des trop perçus

M. le Gestionnaire, demande au CA de valider la règle pour le remboursement des trop-perçus aux familles.

Le vote a approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 23

Sujet 2.2 Facture d'eau

Le montant de la facture de la SAUR reçue en janvier est de 23 521,54 € contre un montant attendu en situation courante de 7 500,00 €. Une demande de dégrèvement a été adressée à l'organisme concernant la fuite d'eau du mois de mai 2018 (environ 5 000 m³).

RUBRIQUE III. QUESTIONS DIVERSES

Sujet 3.1 – Le remplacement agents territoriaux.

Un représentant du personnel évoque l'inquiétude des professeurs concernant le non-remplacement des agents en congé maladie. Il a une influence sur la vie globale au collège.

M. le Gestionnaire explique que les agents territoriaux ne sont remplacés qu'après 15 jours d'absence et les remplacements sont seulement de 35h/semaine alors que les agents travaillent 40h/semaine. Les services proposés par l'entreprise d'insertion START'AIR ne couvrent donc pas l'ensemble des heures nécessaires.

M. le Gestionnaire explique qu'une nouvelle organisation sera mise en place prochainement. Les agents devront, en cas d'absences, réorganiser leur service pour s'adapter au manque d'effectif et privilégier le service collectif plutôt que le service personnel. M. le Gestionnaire précise qu'après une réticence, la solution envisagée semble acceptée par le personnel.

Etat des lieux en ce mardi 5 février : sur les 14 agents, 5 absents, 3 remplacés par des personnes gérées par STAR'AIR ou un Emploi Avenir.

Sujet 3.2– La situation de l'assistante sociale et de l'infirmière.

Compte tenu des informations fournies par l'infirmière aux professeurs, les représentants du personnel s'inquiètent de la situation. Beaucoup de cas qu'elle doit gérer relèvent plus de problèmes sociaux que de santé. L'absence d'Assistante sociale se répercute sur le travail de l'infirmière.

M. le Principal précise que depuis deux ans la situation est difficile. Le Rectorat n'affecte plus d'Assistantes Sociales dans les établissements qui ne font pas partie d'un Réseau d'Éducation Prioritaire. Notre Assistante Sociale a donc à sa charge quatre établissements et doit une demi-journée au collège mais dans les faits sa présence au collège n'est qu'occasionnelle. Elle est essentiellement présente aux CTS (Commissions Techniques Sociales).

De ce fait, M. le principal précise que cette carence se répercute sur la tâche de l'infirmière qui, en outre, bénéficie un temps partiel (32H/40h) et doit accomplir l'ensemble de ses missions en étant seulement présente 3 jours au collège, l'autre journée étant sur le secteur.

M. le Principal précise que l'année prochaine le collège atteindra le seuil de 850 élèves (prévision du Rectorat) au-delà duquel on peut espérer la présence d'une infirmière pendant 36h, c'est à dire sur 4,5 jours.

Le collège avait demandé que l'Assistante Sociale soit présente une 1/2 journée par semaine (4H de permanence). Cette demande n'est pas été retenue.

Une représentante des parents s'inquiète du délai de prise de rendez-vous avec l'Assistante Sociale. Un autre rappelle que le pourcentage de boursiers a augmenté sensiblement cette année et qu'il est légitime de penser que les besoins sont, par conséquent, plus importants.

Mme la Principale Adjointe ajoute que le responsable MDPH est aussi absent depuis plusieurs mois sans être remplacé. En raison du nombre important d'enfants suivis, cela pose de nombreuses difficultés. Mais elle tient à préciser que le suivi de ces élèves est assuré.

Sujet 3.3 – Demande d'un 1/2 poste de CPE

Un représentant du personnel explique qu'en raison de l'augmentation sensible du nombre d'élèves depuis quelques années, le seul poste de CPE a vu sa charge de travail s'alourdir de 30% ! Aussi les représentants du personnel proposent-ils de porter au vote la motion ci-jointe, dont ils font une lecture.

Mme la CPE précise que la charge est lourde malgré un équipe efficace. Elle ajoute qu'il est difficile, dans de telles conditions de mener des actions de prévention.

La motion est soumise au vote :

Sur 18 votants :

L'équipe de direction ne prend pas part au vote

16 voix pour

Informations diverses.

1- Cinq étudiantes en pharmacie (5ème année) interviennent en classe de cinquième sur le thème de l'alimentation.

Des questionnaires ont été distribués, ils seront dépouillés et des débats organisés au mois de mars. Deux interventions par classes le 22/03/2019 puis le 28 ou 29/03/2019 sur les cours de SVT en priorités.

D'autres thématiques peuvent être proposées, à discuter au CESC.

2- Une représentante des parents expose le cas d'une élève de cinquième du collège en situation irrégulière, expulsable à tout moment. Elle explique la difficulté pour régulariser sa situation.

Une première réunion a eu lieu au mois de janvier et elle informe le conseil d'administration qu'une pétition locale est en cours. La FCPE 35, contactée, ne s'est pas encore prononcée sur son soutien.

Fin de séance 20h25

MOTION annexée au procès-verbal pour demander la création d'un demi poste supplémentaire de CPE au collège Georges Brassens du Rheu

Les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement du collège Georges Brassens souhaitent attirer l'attention sur la situation de la vie scolaire dans l'établissement.

Ils s'inquiètent de la charge de travail que l'augmentation des effectifs du collège fait peser sur le seul poste de CPE du collège. Avec près de 850 élèves attendus l'an prochain, et un seul CPE dans l'établissement, comment assurer efficacement le suivi de tous les élèves ? En une dizaine d'années, la charge de travail du CPE a augmenté de 34 %.

Par ailleurs, outre l'augmentation des effectifs, l'établissement connaît depuis quelques années une plus grande mixité sociale. Si nous pouvons nous en féliciter, force est de constater que de nouvelles problématiques apparaissent et que certains élèves ont besoin d'un suivi et d'un encadrement de tous les instants.

Ils rappellent que le CPE par ses missions et ses fonctions est au cœur du fonctionnement de l'établissement. Il s'associe quotidiennement à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir. Il gère dans l'immédiateté les problèmes de vie scolaire qui se posent. Il centralise les données concernant les élèves, facilite la liaison entre les différents acteurs de la communauté éducative. Son lien avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques permet de fixer et de maîtriser les repères éducatifs pour tous les élèves. C'est un pivot fonctionnel de l'organisation du collège. Par sa disponibilité à l'égard des élèves et par ses échanges avec l'équipe éducative, le CPE participe à l'organisation et à la rénovation permanente de la Vie Scolaire.

C'est pourquoi, considérant qu'une personne ne peut porter, seule, la charge d'être le conseiller principal d'éducation de 850 élèves quelles que soient ses qualités professionnelles, nous pensons que cette situation n'est plus acceptable. Nous craignons qu'elle fragilise le fonctionnement et la vie de l'établissement. Par conséquent, nous demandons la création d'un demi poste de CPE à la rentrée prochaine.

TABLEAU RECAPITULATIF: BESOINS - HP - HSA

Collège G.Brassens- préparation année scolaire 2019-2020

nombre d'enseignants	2- besoins de complément 2019-2020											HP	EAT	Apport en HP Provisoire					HSA	apport HSA	RESULTAT					
	1- heures d'enseignement		2- autres besoins		3- autres besoins									suppression (-)		réduction temps partiel		BMP (hors moyens prov.)				PSTG (hors stagiaires)		TOTAL APPORT HP prov		Besoins - (HSA - apport HSA)
	allemand	anglais	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	allemand	
1 Lettres	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
2 Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Allemand	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
2 Espagnol	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
1 Italien	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2 SVT	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
2 Sciences phy	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
4 Maths	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5 Histoire	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
1 Educat. mus	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
2 Arts Pla	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
5 EPS sportive	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
2 Technologie	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
1-TOTAL	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
3- autres besoins	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
2- besoins de complé	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5
Total 1+2+3	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5	922,5

5,5 IMP	
HP	HSA
Total	Total
DGH accordée R2019	DGH accordée R2019
DGH Calculée	DGH Calculée
vérification	vérification

Situation au : 5 février 2019